

Saint Symphorien d'Ozon
Le 5 avril 2013

Philippe Marzolf
Président

Commission particulière du débat public
Anneau des sciences
203 rue Garibaldi
69003 Lyon

Nos réf : EB/45.13
Affaire suivie par : Emilie BROYER
Tél. 0478020218
ebroyer@pays-ozon.com

Objet : CPDP - Anneau des Sciences - Tronçon Ouest du Périphérique de Lyon

Monsieur le Président,

La Communauté de Communes du Pays de l'Ozon a suivi avec attention les débats organisés autour du TOP renommé anneau des sciences. Nous en comprenons les enjeux pour l'agglomération lyonnaise.

Toutefois le Grand Lyon conditionne sa réalisation à la création d'un contournement autoroutier de Lyon. Nous avons ainsi pu voir apparaître un schéma de tracé d'un contournement de Lyon par l'Est reliant l'A432 à l'A46. A ce titre nous nous devons de faire part de notre exaspération.

L'Est lyonnais est un territoire déjà fortement contraint en raison de nombreuses infrastructures de transport. Le projet de contournement ferroviaire va encore ajouter une contrainte majeure et sectionner le territoire de nos communes. A l'heure où tout est mis en œuvre pour protéger les espaces naturels et agricoles, cette nouvelle infrastructure aurait pour effet de surenchérir les pollutions visuelle, sonore et atmosphérique il ne resterait alors plus grand-chose de (détruirait davantage) nos espaces remarquables.

La Directive territoriale d'aménagement de l'aire métropolitaine lyonnaise de 2006 inscrit la création d'un contournement ferroviaire de Lyon par l'est mais le contournement autoroutier est prévu à l'ouest « le contournement autoroutier de Lyon se fera à l'ouest de l'agglomération car il fait passer les flux de transit de Villefranche à Vienne à l'écart de l'agglomération, tout en captant les flux issus de l'A45 et de l'A89 et en reliant mieux les agglomérations stéphanoise et Roannaise à la vallée du Rhône », il est à s'interroger sur le crédit que l'on doit donner à telle ou telle directive.

Comme indiqué dans le dossier de présentation de l'anneau des sciences, l'autoroute A46 connaît un trafic particulièrement dense. Selon une étude réalisée par l'agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise en 2011 le trafic moyen en jour ouvrable était de 55000 véhicules jours en 2009 à hauteur de Communay. On peut légitimement craindre que les effets combinés du développement de l'aéroport St Exupéry,

de la création d'une plateforme multimodale, et de la réalisation du Grand Stade à Décines induisent une augmentation du trafic sur l'ensemble de l'A46.

Nous craignons de vivre une nouvelle fois le scénario qui se déroule pour le contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise. Alors qu'un tracé qui suivrait la LGV méditerranéenne semblait satisfaire le plus grand nombre, c'est finalement le Val d'Ozon qui s'est vu imposer cette infrastructure. Notre communauté de Communes fait partie intégrante de l'agglomération lyonnaise. Nous nous sommes investis, aux côtés de la Communauté urbaine de Lyon, dans la rédaction du SCOT pour porter notre projet de territoire. Pour un véritable contournement il sera nécessaire d'envisager un tracé beaucoup plus au sud.

Un contournement reliant l'A432 à l'A46 au niveau du val d'Ozon saturerait un axe déjà asphyxié. Il aurait de plus pour effet de vouer l'A46 sud à l'accueil d'un trafic national et international.

Il ne s'agit pas pour régler les difficultés de circulation et leurs conséquences néfastes de déplacer les voies de quelques kilomètres. Quand le dossier de présentation de l'anneau des sciences indique comme étant un préalable nécessaire l'éloignement des trafics de transit du cœur de Lyon et demande le raccordement de l'A450 sur le nœud autoroutier de Ternay, il s'agit bien de déplacer le problème pour le recréer plus au sud. Ce carrefour entre l'A7, l'A46 et l'A47 est systématiquement saturé aux heures de pointes.

La CCPO restera très vigilante sur ce projet et nous refusons fermement que notre territoire subisse à nouveau le passage de nouvelles infrastructures. Territoire composé de zones agricoles, de zones humides et des balmes viennoises qui font l'objet de mesures de protection de type ENS et ZNIEFF. Territoire qui est devenu l'un des poumons verts de l'agglomération.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Raymond BEAL
Président de la Communauté de
Communes du Pays de l'Ozon

